



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Comores

Question écrite n° 51740

Texte de la question

M. Lionnel Luca appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation de l'île d'Anjouan. S'insurgeant contre un pouvoir trop « centralisé » et selon le principe du droit des peuples de disposer d'eux-mêmes, cet Etat a proclamé son indépendance. La population est privée de tout, même du droit de bénéficier du fruit de son labeur. Les maladies ne sont pas éradiquées par manque de soins et de médicaments, un embargo terrible ayant été décrété à leur égard par les Etats africains, membres de l'OUA. Il lui demande quelle est la position de la France envers cet Etat.

Texte de la réponse

La France ne considère pas l'île d'Anjouan comme un Etat et ne peut se désintéresser du dossier comorien, notamment en raison de la proximité de Mayotte et de son amitié ancienne avec les Comores. Depuis le début de la crise, la France a exprimé son attachement à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de la République fédérale islamique des Comores. Elle a privilégié trois axes d'effort qui sont l'appui à l'accord de Tananarive, le soutien à l'action de l'OUA et la nécessité d'un retour à la légalité institutionnelle. Toutefois, si la France s'est associée aux sanctions décrétées par l'organisation panafricaine, elle a toujours veillé à le faire dans le respect le plus strict de son droit, de ses engagements internationaux et en veillant à ce que la situation humanitaire déjà précaire d'Anjouan ne se détériore pas. A cet égard, le ministère des affaires étrangères, en étroite liaison avec les ONG concernées et la préfecture de Mayotte, a pu obtenir des autorités comoriennes l'ouverture d'un couloir humanitaire entre la grande Comore et Anjouan. Ce dispositif fonctionne normalement et l'épidémie de choléra qui sévissait à Anjouan a fortement régressé. La France estime que la solution au séparatisme anjouanais doit être trouvée dans la négociation. elle souhaite que la dynamique de rapprochement entre les îles qui s'est fait jour, permette à toutes les parties en présence de mettre un terme à la crise comorienne selon des modalités correspondant aux attentes de la communauté internationale, et en particulier de l'OUA, dont les critiques de la déclaration de Fomboni doivent être prises en compte.

Données clés

Auteur : [M. Lionnel Luca](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51740

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 octobre 2000, page 5571

Réponse publiée le : 30 octobre 2000, page 6221